



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 17.10.2016.**

PRESENTS :

Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f.-Présidente ;
MM. Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Mme Chantal BERTOUILLE et M. Francis GAQUIERE, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mmes Alice LEEUWERCK, Carine HEYTE-STAMPER, MM. Philippe MOUTON, André GOBEYN, Mme Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Charlotte GRUSON, MM. Eric DEVOS, Patrick DOMICENT, Mmes Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE, Fabienne COPPIN et M. David WERQUIN, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre empêché, Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, et Messieurs Stéphane DEJONGHE et Franck EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

Madame Marion HOF, Conseillère Communale, est absente.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.25 heures sous la présidence de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 07.10.2016.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

P.S.-ECOLO – MR - ACTION

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 19.09.2016.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 19.09.2016 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, demande que son intervention pour le 13^{ème} objet soit complétée de la manière suivante : « Il s'interroge, au vu de l'augmentation de la population vieillissante et les difficultés à satisfaire tout le monde, sur le « comment » du financement des projets différents comme la prise en charge à domicile. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 19.09.2016, tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire et complété par ce qui est prévu ci-dessus.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 19.09.2016 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines. Budget pour l'année 2017. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale, entre en séance.

3^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Budget pour l'année 2017. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Bas-Warneton. Budget pour l'année 2017. Approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2016. Projets. Examen et vote.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à développer les projets de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2016.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, intervient comme suit :

« En fin de semaine passée, par mail pour la plupart et sur support papier pour Jeannette et Frank, vous avez - tous et toutes - reçu le procès-verbal de la Commission Communale des finances du 12 octobre dernier au cours de laquelle ont été notamment examinés les projets de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de 2016, de la Ville.

Ce procès-verbal contient toutes les questions et réponses posées par les membres présents.

De plus, en pièces jointes, se trouvent les annexes contenant l'avis individuel des membres de la Commission.

Cette Commission a pris acte de deux modifications à apporter aux projets de modifications budgétaires ordinaire n°2 de 2016. Je vous demande de faire de même :

En ce qui concerne les travaux de réfection de la cour de récréation du bâtiment communal sis rue du Romarin, 12 à Ploegsteert, loué à l'Institut Saint-Henri, une dépense importante et imprévisible a dû être effectuée, en urgence, avant le début de l'année scolaire. En effet, au niveau du sous-sol de cette cour de récréation, le terrain est beaucoup trop meuble pour la pose de dalles de carrelage sur une simple fondation de sable stabilisé. Il a donc fallu envisager de demander de couler une chape de béton et ensuite de lisser la surface. Le surcoût sera de l'ordre de 22.000 Euros T.T.C.. Il n'y aura donc pas de crédit budgétaire en suffisance, à l'article existant : 12401/12502.2016 (réfection de la cour de récréation du bâtiment rue du Romarin, 12 à 7782 Comines-Warneton). Pour un crédit initial de 35.000 Euros - Solde disponible au 11.10.2016 : 7.827,56 Euros. Il avait été prévu une augmentation de 6.000 Euros de ce poste budgétaire en M.B. 2, mais force est de constater que ce ne sera pas suffisant. Il est proposé d'augmenter ce crédit initial non pas de 6.000 Euros, mais de 24.000 Euros.

Demande d'ajout de toute dernière minute, émanant du service de la Comptabilité communale. En dépense ordinaire, exercice antérieur, il est demandé de créer un article budgétaire 124/125-13.2014 d'un montant de 351 €uros (facture de Luminus du 16.09.2014 pour consommation de gaz d'un appartement situé Rue de la Cortewilde, 8/01. La comptabilité précise qu'à l'époque, nous avons reçu une note de crédit de clôture qui nous a été remboursée et qui tenait compte de cet acompte trimestriel que nous n'avions pas payé.

Ceci étant dit, comme d'habitude, je me permets de vous rappeler que les explications utiles se trouvent, en petits caractères, sous le libellé de chaque article budgétaire de l'avant-projet de modifications budgétaires en votre possession.

Toutefois, je vous propose de passer en revue ces projets de modifications budgétaires et d'apporter quelques explications complémentaires.

SERVICE ORDINAIRE

Recettes / Exercices antérieurs

Sur base de rôles supplétifs et de taxations d'office, je vous invite à passer en revue certaines majorations de taxes communales, de millésime 2015.

De plus, veuillez constater diverses majorations de recettes au niveau des dividendes 2015 des Intercommunales de gaz (+ 21.551,10 €uros), d'électricité (+ 23.923,26 €uros) et d'une ristourne, sous forme de recette, de 28.348,33 €uros sur cotisations 2015 « Ipalle », suivant son décompte du 27.06.2016).

Recettes / Exercice propre

Article 021/46601.2016 – Fonds des communes – dotation générale : très mauvaise nouvelle pour les finances communales sur base de la lettre du SPW du 26/07/2016, il y a lieu de constater la diminution, de l'ordre de 211.513,44 €uros, de la prévision budgétaire initiale de 7.151.099,35 €uros liée à la dotation générale du Fonds des Communes.

Cette « variation » serait la conséquence directe de l'impérieuse nécessité, pour la Région wallonne, de réaliser des économies d'un montant de 6,7 millions d'€uros.

Article 551/16105.2016 – Redevance pour occupation du domaine public par le réseau de gaz : sur base d'un courrier du SPW « Energie », la recette initiale de 200.000 €uros peut être revue à la hausse et être portée à 220.410,43 €uros.

Dépenses / Exercice propre

Comme chaque fin d'exercice, tous les postes budgétaires liés aux dépenses de personnel (rémunérations, cotisations patronales, pensions) ont été passés en revue, soit augmentés, soit réduits, de telle sorte qu'aucun dépassement de crédit n'apparaisse l'an prochain, au compte budgétaire 2016. Dans la mesure du possible, les hausses de certains crédits budgétaires sont compensées par les baisses d'autres crédits budgétaires liés aux dépenses de personnel.

Idem pour certains postes importants liés aux dépenses de fonctionnement.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

A l'initiative de Monsieur le Directeur Financier et du Secrétariat Communal, toutes les fiches de travaux et d'investissements extraordinaires non encore clôturées ont été passées en revue afin de veiller au respect constant de l'équilibre entre les dépenses effectivement engagées et les voies et moyens envisagés (droits constatés sur subsides à recevoir, prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunt communal ou emprunt part Région Wallonne).

Au sujet des programmations PIC – FRIC, sur base d'un courrier du S.P.W. du 01.08.2016, le subside initialement promis concernant la programmation 2013-2016 a été revu à la hausse de 6.264,00 €uros et celui concernant la période 2017-2018 est enfin connu et se situera au montant de 493.443,00 €uros.

Plusieurs nouveaux projets extraordinaires ont été créés. Il s'agit des projets suivants :

N°20160039 : Code fonctionnel 763. Rénovation de la toiture de l'ancien arsenal de Warneton (désormais salle des fêtes). Dépense envisagée de 205.000 €uros, couverte par un prélèvement, du même montant, sur le fonds de réserve extraordinaire ;

N°20160040 : Code fonctionnel 124. Travaux (chauffage central, extracteur) au bâtiment sis rue du Touquet, n°24 à 7783 Comines-Warneton. Dépense envisagée de 15.000 €uros, couverte par un prélèvement, du même montant, sur le fonds de réserve extraordinaire ;

N°20160041 : Code fonctionnel 762. Travaux de rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture. Dépense envisagée de 2.750.000 €uros, couverte par un emprunt à contracter à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 1.925.000 €uros et un emprunt communal de 825.000 €uros ;

N°20160042 : Code fonctionnel 421. Honoraires Ipalle s/étude pour équipement du P.C.A. n°5 « rue des Briqueteux ». Dépense envisagée de 167.000 €uros, couverte par un prélèvement, du même montant, sur le fonds de réserve extraordinaire ;

En tenant compte des deux modifications de dernière minute, au service ordinaire, évoquées en préambule, le projet de modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après la précédente modification	30.714.205,44	26.203.284,74	+ 4.510.920,70
Augmentation des crédits	+ 340.728,99	+ 593.537,80	- 252.808,81
Diminution des crédits	- 211.513,44	- 351.400,00	+ 139.886,56
Nouveau résultat	30.843.420,99	26.445.422,54	+ 4.397.998,45

Le projet de modification budgétaire extraordinaire n°2 de l'exercice 2016 se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après la précédente modification	13.812.515,02	9.181.587,71	4.630.927,31
Augmentation des crédits	4.405.936,61	3.997.759,62	408.176,99
Diminution des crédits	- 52.000,00		- 52.000,00
Nouveau résultat	18.166.451,63	13.179.347,33	4.987.104,30

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite attirer l'attention des membres du Conseil, au service ordinaire, sur l'achat d'herbicides, en particulier le glyphosate (« round up »), et leurs conséquences sur la santé (pour les plus jeunes, maladies professionnelles, ...), et estime que cette action est en opposition avec le projet « commune Maya ». En ce qui concerne le service extraordinaire et les crédits prévus pour la lutte contre les inondations, il précise, en ce qui concerne des travaux d'étalement de terres qui ont récemment eu lieu sur des terrains situés dans les environs de la rue du Corbeau à Houthem et pour lesquels il avait sollicité une intervention, qu'il y a lieu d'exiger de la Flandre, pour ce type de projet, l'organisation d'une enquête publique. Il précise qu'il votera contre ces projets de modifications budgétaires.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, précise avoir pris contact avec les autorités compétentes en Flandre, qu'un permis a bien été délivré par celles-ci et qu'il est intervenu, en vain, sur cette question, qui concernait également d'autres problématiques.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise, pour ce qui concerne le « round up », qu'il s'agit ici de faire des réserves et non pas d'en faire usage en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 13 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, et 1 voix contre, celle de Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, d'adopter la délibération suivante :

Voir annexe.

6^e objet : Taxes communales. Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter un règlement-taxe sur les immeubles inoccupés adapté aux nouveautés réglementaires et aux instructions ministérielles. Elle précise que cet objet a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances réunie en sa séance du 12.10.2016.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur des situations, existantes depuis plusieurs années déjà, dans les rues du Faubourg et de Wervicq.

Madame la Présidente et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Logement dans ses attributions, précisent que les agents du service « logement », les agents constatateurs environnementaux, les gardiens de la paix et les agents du service technique communal ont effectué et effectuent un gros travail en matière de lutte contre les immeubles inoccupés et les problèmes subséquents de propreté publique (verbalisations rédigées et amendes infligées en exécution du règlement général de police (R.G.P.) « Bien Vivre à Comines-Warneton, nettoyage, ...), mais que des litiges (assurances, litiges pendants devant les Cours et Tribunaux) empêchent certains dossiers de pouvoir être clôturés.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Finances communales. Taxes communales. Taxe additionnelle au précompte immobilier. Exercices 2017 à 2019. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'adopter, pour les exercices 2017 à 2019, un taux de centimes additionnels au précompte immobilier à 2.600. Elle précise que cet objet a été examiné en détail par la Commission Communale des Finances réunie en sa séance du 12.10.2016.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime que la Ville est « prise en otage » par la Région Wallonne qui lui impose une « amende déguisée » (diminution de dotation) au cas où elle n'adapte pas son taux d'additionnels. Il propose d'établir une motion en ce sens et de l'adresser au Gouvernement Wallon.

Monsieur David WERQUIN, Conseiller Communal, estime qu'une taxe est une taxe, qu'il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » taxe et qu'une motion n'apportera rien.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, précise que l'agriculture sera particulièrement visée par cette mesure.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que la mesure proposée ne l'est pas de gaieté de cœur, mais qu'en ne réagissant pas, la Ville subira une perte de l'ordre de 200.000 € à 400.000 €, avec comme conséquence la diminution des possibilités d'investissements. Il précise que cette situation est également due au « Tax Shift » adopté par le Gouvernement Fédéral (hausse de la TVA, des prix de l'électricité, ...) et évoque les effets cumulatifs du « Tax Shift ». Il précise également que l'augmentation du taux des centimes additionnels fera quand même en sorte que les particuliers, de par la réforme du « Tax Shift », verront leurs impôts diminuer sensiblement.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Philippe MOUTON, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet a : Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents. Attestation de calcul du taux de couverture pour l'exercice 2017. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Travaux d'égouttage dans la rue Fosse-Saint-Jean à Comines. Décompte final. Approbation. Souscription de parts « F » au capital de l'Intercommunale IPALLE. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Plan d'Investissement Communal (P.I.C.) 2013-2016. Voirie. Marché public de travaux. Rénovation de dalles de béton dans l'entité. Travaux complémentaires non prévus dans le projet initial. Approbation. Décision du Collège Echevinal du 03.10.2016 (57^{ème} objet). Confirmation.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Bien immobilier sis rue du Touquet, 24 à 7783 Comines-Warneton. Donation. Acceptation définitive. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'accepter définitivement la donation du bien sis rue du Touquet, 24 à 7783 Le Bizet.

Messieurs Didier SOETE, Eric DEVOS et Philippe MOUTON, Conseillers Communaux, s'interrogent sur d'éventuels vices cachés, l'application de la législation PEB et les futurs frais de fonctionnement de la salle.

Madame la Présidente et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précisent que le bien a été expertisé et estimé par notaire et par des techniciens et que la législation sur le certificat PEB ne trouve ici pas application. Ils précisent également que la FASAM a, comme d'autres sociétés de musique locales, bénéficié de subsides communaux, tout en n'occupant pas de locaux propriété de la Ville et que cette dernière va dorénavant devoir prendre en charge les futurs frais de fonctionnement du bâtiment cédé, tout en ne devant pas construire de nouveau bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Bâtiments communaux. Exploitation commerciale d'une infrastructure Horeca et mise en valeur du musée de la Brasserie. Bail commercial. Fixation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7467 au nom du S.P.W. – D.G.O.1-41 Direction des Routes de Mons, rue du Joncquois, 118 à 7000 Mons. Régularisation du carrefour giratoire « Chapelle Rompue » (RN365) à 7783 Comines- Warneton. Modification de voirie. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur la demande de permis d'urbanisme n°7467 introduite par le S.P.W. – D.G.O.1-41 Direction des Routes de Mons, rue du Joncquois, 118 à 7000 Mons relatif à la régularisation du carrefour giratoire « Chapelle Rompue » (RN365) à 7783 Comines- Warneton.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir s'il s'agit du dossier de projet de prolongation de la voirie qui relie l'Epine aux Briqueteries de Ploegsteert.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'il s'agit ici de la régularisation du rond-point situé au niveau du « Faubourg » à l'intersection de la rue d'Armentières et de la rue de la Chapelle Rompue et d'un des éléments de la voirie susvisée qui se situe dans le R.U.E. « Le Bizet ».

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 13 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Mesdames Carine HEYTE-STAMPER, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 8 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Messieurs Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Revitalisation commerciale des centres villes de Comines et Le Bizet. Customisation de vitrines de cellules commerciales vides (projet « stickers »). Convention d'occupation temporaire des vitrines. Approbation. Délégation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver le projet de revitalisation commerciale des centres villes de Comines et Le Bizet par la customisation de vitrines de cellules commerciales vides (projet « stickers »), d'approuver les termes du projet de convention d'occupation temporaire de vitrines commerciales et de confier la réalisation de cette mission aux agents de l'Agence de Développement Local (ADL).

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite connaître le nombre de vitrines concernées par cette opération et la durée d'occupation prévue.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il s'agit ici de « masquer » une problématique et qu'il serait utile de réaliser une étude sur le commerce (situation socio-économique, loyers, durée de fermeture des commerces, ...) dans les centres et dans leur périphérie afin de veiller à créer de la diversité dans les centres-villes.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment le Commerce dans ses attributions, précise qu'à l'heure actuelle, 14 commerces sont concernés à Comines et 4 à 5 commerces au Bizet.

Madame la Présidente précise que la durée de cette opération « stickers » se fera selon les besoins et rappelle que ce type d'opération rentre dans les missions de redynamisation des centres-villes de l'ADL et est menée en concertation avec les 2 animatrices centre-ville de l'A.S.B.L. S.I.DE.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Programme de coopération transfrontalière INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen. Pré-projet tripartite « Western Front for Peace ». Implication de la Ville en qualité d'opérateur-partenaire. Contenu du pré-projet. Budget estimatif. Intervention financière de la Ville. Approbation. Décision.

Madame la Présidente propose au Conseil d'approuver, dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière INTERREG V-a France-Wallonie-Vlaanderen, un pré-projet tripartite « Western Front for Peace », impliquant la Ville en qualité d'opérateur-partenaire, d'approuver le contenu de ce pré-projet ainsi que le budget estimatif et l'intervention financière de la Ville.

Monsieur Philippe MOUTON et Madame Alice LEEUWERCK, Conseillers Communaux, souhaitent connaître le contenu de cette fiche.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, rappelle l'échec du projet de commémoration du centenaire de la Bataille de Messines (de 1917).

Madame la Présidente précise que cette demande vise à assurer la pérennité du projet relatif à la Grande Guerre, notamment du centre « Plugstreet » dans ses aspects commerciaux et qu'il s'agit ici de soutenir un pré-projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, par 14 voix pour, celles de Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Bourgmestre f.f., Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Francis GAQUIERE, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Monsieur Philippe MOUTON, Madame Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Monsieur David KYRIAKIDIS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Madame Chantal VANRUYMBEKE-VANDENBROUCKE et Monsieur David WERQUIN, Conseillers Communaux, et 7 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Demande de renouvellement de points APE. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Personnel communal. Personnel administratif. Recrutement d'un chef de service administratif C3. Fixation du nombre et des qualités des membres de la commission de sélection. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet a : Dossier Gaselwest/ORES. Examen. Décision.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit : *« Dossier Gaselwest/ORES : choix du GRD tenant compte du choix des communes soumises au même choix, et prise en compte de coût pour l'abonné. Qu'en est-il de l'étude comparative chiffrée demandée par notre groupe depuis le conseil communal de juin 2016 avec entre autres l'aide de l'intercommunale IFIGA pour établir ce comparatif ? »*. Il souhaite connaître l'état d'avancement du dossier relatif au choix du gestionnaire de réseau de distribution (G.R.D.).

Madame la Présidente signale qu'il est proposé, après renseignements pris auprès de la CWaPE (Commission wallonne pour l'Energie), d'entamer des négociations avec la société ORES en vue d'une entrée dans ce gestionnaire de réseau de distribution au 01.01.2018.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite savoir qui va négocier ce dossier avec ORES.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite que des propositions précises et chiffrées soient sollicitées en vue de pouvoir faire l'objet d'une analyse complète par la présente assemblée.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que les négociations avec ORES seront menées par le Collège Echevinal et les représentants de la Ville dans Gaselwest et que dans ce cadre, des propositions chiffrées concrètes seront sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur ces propositions.

17^e objet b : Politique du charroi lourd sur Comines-Warneton. Examen. Décision.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit : *« Les choix politiques de la majorité ont ces dernières années profondément modifié l'usage et les usagers de la voirie ; tracteurs et camions sont de plus en plus fréquents sur nos voiries communales et régionales. Une réflexion globale sur la mobilité dans notre entité est urgente vu cette évolution du trafic qui n'a pas été planifiée... »*.

Il évoque le trafic dans les villes (Comines, Warneton, ...) et s'interroge à ce sujet sur la route portuaire en projet et le trafic en constante augmentation vers l'entreprise Clarebout Potatoes provenant de France et de Flandre. Il évoque l'intervention de la majorité auprès du Ministre Prévot et précise que subsiste le problème des GPS pour les camions. Il rappelle que la RN58A a été mise sur pied comme voie rapide et avait pour objectif, notamment, de « désenclaver » l'entité cominoise et de favoriser le développement industriel (tel que les briqueteries de Ploegsteert), au désespoir des agriculteurs locaux - qui n'ont pas pu faire usage de cette voirie - mais qui ont néanmoins

obtenu la possibilité de faire usage des voies de desserte le long de cette même voie rapide. Il estime que la mise à 90 km/h de la voie expresse risque, vu la vitesse - parfois réduite à 50 km/h - des tracteurs, de se révéler « accidentogène » et demande une réflexion sur le sujet ainsi que sur des alternatives (telles que solliciter de la société CL Warneton qu'elle prenne en charge les coûts d'aménagement de voiries qui pourraient être mises à disposition des véhicules agricoles se rendant sur le site).

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise que :

- la construction de la route portuaire (de contournement du centre de Comines) se fera de manière simultanée aux travaux de rectification de la Lys pour lesquels des conventions franco-belges ont été signées et que ces dossiers font l'objet d'un suivi permanent de la part de la majorité ;
- les travaux actuellement en cours à la chaussée d'Ypres à Warneton, voirie régionale, ont en effet un impact sur la circulation locale, comme la mise en place de nombreuses déviations et d'opérations de contrôle. Il précise que la chaussée devrait être remise à 2 voies aux alentours du 15 novembre. Il précise que le pont-frontière entre les Warneton et Warneton-France sera interdit aux véhicules assurant le transport de choses et que des travaux de réfection de la voirie dénommée « Boulevard Industriel » à Comines devront être effectués par le Service Public de Wallonie dans un avenir proche ;
- en ce qui concerne les voiries de desserte situées le long de la RN58A, elles avaient pour objectif de permettre l'accès à leurs cultures aux agriculteurs concernés. Il précise que la largeur de ces voiries ne permet pas, notamment, matériellement un croisement de véhicules et que l'élargissement de ces voiries n'est pas envisageable. Il précise que la mise à 90 km/h de la RN58A exige, de la part des habitants du Sud de l'entité (Bizétois, ...), une certaine « solidarité » avec les Warnetonnois.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, estime que si la solution de mettre la voie rapide à 90 km/h n'est certes pas la solution idéale, c'est la seule qui permettra de désengorger les centres-villes.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime qu'il est déplorable de constater que l'ensemble des habitants de l'entité seront pénalisés par le trafic des camions et le trafic des tracteurs effectuant des activités de transport au profit de la S.A. CL Warneton.

Madame la Présidente invite les membres du Conseil à jeter un œil attentif à l'état des chemins de desserte situés le long de la RN58A.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, demande à ce qu'une attention particulière soit portée de manière générale par l'ensemble des membres de la présente assemblée à la nécessité d'éviter des attaques qui peuvent être qualifiées de « personnelles » et la nécessité d'objectiver les débats sur les éléments essentiels du dossier, notamment d'ordres financier et administratif.

Madame la Présidente précise que Monsieur Maxime PREVOT, Ministre Wallon des Travaux Publics, de la Santé, de l'Action Sociale et du Patrimoine, a signalé qu'il avait enjoint à son Administration de mettre en application, dans les meilleurs délais, les mesures convenues lors de la Commission Provinciale de Sécurité Routière (de la D.G.O.1 du Service Public de Wallonie) du 28 octobre 2015, à savoir la mise en place de la réduction de vitesse à 90 km/h et l'adaptation de la signalisation afin d'admettre la circulation des tracteurs agricoles sur la N58. Elle signale également que Monsieur le Ministre précise également que les contrôles de vitesse seront assurés par la Zone de Police dans l'attente du placement, courant 2017, d'un radar tronçon répressif et que la mise en service de ce radar tronçon nécessite un protocole d'accord qui est en cours d'instruction. Elle signale enfin que Monsieur PREVOT estime que ces mesures seront de nature à résoudre la

problématique des nuisances provoquées par la traversée du centre de Warneton par le charroi lourd.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime qu'il s'agit d'un choix politique non totalement partagé par tous.

Madame la Présidente précise que l'entreprise CL Warneton est prête avec son projet de signalisation (panneaux indicatifs) à poser et que les aménagements au pont-frontière de Warneton seront effectués tout prochainement.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, estime qu'en l'état actuel des choses, dont l'impossibilité de faire usage immédiatement de la RN58A, la seule solution pour les transporteurs et agriculteurs français pour se rendre à l'entreprise Clarebout sera de faire usage des voies de desserte évoquées plus haut.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que les chemins agricoles de desserte se retrouveront dans un piteux état étant donné qu'ils ne sont pas destinés à autant de trafic, que d'autres solutions existent et que d'autres modes de transport peuvent être envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

17^e objet c : Dossiers multiples de diverses demandes de permis émises par CL Warneton (cheminée, centrale d'épuration ...) : état de la situation et mesures à prendre... Examen. Décision.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, rappelle brièvement l'historique du dossier de l'implantation à Warneton de la S.A. CL Warneton et précise que le système de cheminée de post-combustion du site de Neuve-Eglise ne fonctionne pas de manière correcte et estime que la solution d'ériger une cheminée plus élevée, destinée à diluer les odeurs, ne suffira pas à diminuer les nuisances olfactives, nuisances déjà signalées auparavant. Il signale que des citoyens se plaignent de la présence de graisse de friture sur les carreaux et vitres de leurs habitations et véhicules ainsi que des odeurs et autres nuisances telles que le charroi. Il estime que l'entreprise n'apporte, malgré les études commandées par elle, aucune solution, qu'elle n'a pour objectif que de continuer son extension et qu'il y a lieu de lui imposer le respect des normes et conditions fixées dans les différents permis octroyés à la S.A. CL Warneton. Il se dit, en tant que médecin, particulièrement « choqué » par les micro-particules de gras qui se retrouvent dans l'air (inhalation de vapeurs d'eau avec de la graisse) et s'inquiète des effets à 10/15 ans (maladies, ...) sur le système respiratoire et sur la santé publique.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, se dit satisfait qu'un membre du Conseil puisse s'exprimer sur un sujet et rappelle qu'il avait été empêché d'évoquer, lors de la précédente séance du Conseil, un sujet au motif qu'une enquête publique était encore en cours.

Madame la Présidente précise :

- en ce qui concerne les permis octroyés à la S.A. CL Warneton, que le respect des conditions (d'exploitation et/ou d'urbanisme) devra être intégralement assuré et que tout sera mis en œuvre pour y parvenir ;
- en ce qui concerne un débat sur les demandes d'extension des élevages agricoles (poulets, porcs, ...), qu'elle n'a en effet pas souhaité traiter d'un dossier en particulier, l'enquête publique n'ayant pas encore été clôturée, et que si le sujet avait été évoqué, il aurait pu être question d'un vice de procédure. Elle rappelle également que l'autorité compétente est le Collège des Bourgmestres et Echevins, et non la présente assemblée, et précise que le sujet fera l'objet d'une réunion d'un groupe de travail spécifique.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

17^e objet d : Bénévolat au sein de l'administration communale ou au sein de diverses asbl communales. Examen. Décision.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit : « Bénévolat au sein de l'administration communale ou au sein de diverses asbl communales : mise au point de la situation..., couverture en responsabilité et vis-à-vis des tiers ? réglementation en vigueur ? qui fait autorité en cas de litige ? ».

Il rappelle que la question de « bénévoles » avait été soulevée il y a un an et s'interroge sur les responsabilités de la commune dans cette matière. Il précise ne pas vouloir citer de nom, mais précise recueillir régulièrement, en tant que médecin ou Conseiller Communal, des témoignages de citoyens selon lesquels dans les bureaux de l'administration, des ordres sont donnés au personnel par des personnes devenues étrangères au service. Il insiste sur le caractère récurrent de ces témoignages.

Il estime que ce comportement pose question au regard de la confidentialité de documents (euthanasie, ...) ou d'accès à des fichiers (par exemple d'Etat-Civil) et précise qu'il lui semble normal de devoir introduire, comme Conseiller Communal, une demande préalable de visite de locaux communaux. Il estime également que le Directeur Général, en tant que chef de l'administration, a un rôle à jouer dans cette matière, qu'il s'indique, le cas échéant, de faire réaliser un audit interne sur cette problématique et estime qu'une réflexion doit être menée sur le sujet.

Madame la Présidente précise qu'il y a alors lieu de s'interroger, au vu de ce qui précède, sur la présence, au sein des services, des nombreux stagiaires et de particuliers utilisant, par exemple, les registres de l'état civil à des fins de recherches généalogiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

17^e objet e : Coupole touristique. Examen. Décision.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit : « *Coupole touristique : tourisme, histoire et culture font l'objet d'une mise en coupole des réunions et programmation... Quelles sont les premières nouvelles stratégies mises en place ? une communication au conseil communal nous semble utile...* ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'une réunion du Conseil d'Administration de la Régie Foncière se réunira bientôt et où sera évoqué le plan stratégique et qu'avant la prochaine séance du Conseil, une réunion de la coupole-qui regroupe les différents responsables des associations et organismes locaux actifs en matière de Tourisme-sera organisée.

Après en avoir délibéré, le Collège décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

17^e objet f : Etat des voiries dans la zone industrielle. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit : « Etat des lieux des voiries dans la zone industrielle au regard des cyclistes : Avenue des Châteaux, Rue des Casernes, Boulevard Industriel. Importance de l'axe Ten-Brielen vers le Godshuis. Rappel des remarques émises par des habitants du zoning durant la soirée d'information organisée à Comines. A savoir un manque de sécurité pour les cyclistes. Y a-t-il des concrétisations à espérer? ».

Il souhaite ensuite obtenir des informations sur un éventuel projet de règlement de police émanant du Ministère des Communications tendant à améliorer la circulation des vélos dans le centre de Ten-Brielen. Il estime, au vu de la situation existante, qu'il serait plus judicieux de ne pas modifier la situation actuelle.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Travaux dans ses attributions, précise :

- en ce qui concerne le Boulevard Industriel, que cette voirie est du ressort du Service Public de Wallonie et que des contacts ont déjà été pris avec ce dernier en vue d'une rénovation et qu'un rappel sera adressé ;
- en ce qui concerne le projet d'implanter une piste cyclable dans le centre de Ten-Brielen, qu'il s'agit de remettre les cyclistes dans et au centre de la circulation, afin de réduire la vitesse, et que ce projet sera soumis, pour avis, à la Commission Communale des Travaux et de Sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, évoque une enquête sur la qualité de l'air, souligne la position médiane de l'entité de Comines-Warneton et souhaite savoir si des statistiques traçant l'évolution sur les 20 dernières années existent.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'il ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'éléments sur le sujet, mais précise qu'il va effectuer quelques recherches.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.45 heures.

Le Secrétaire,

La Présidente,

C. VANYSACKER.

M.-E. DESBUQUOIT.